

Rue Notre-Dame 9
5000 Namur
Fax : 081/ 230.945

INTERVENTION DU DÉPUTÉ LÉON WALRY CONCERNANT LE QUATRIÈME RAPPORT ANNUEL DU MÉDIATEUR

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MARS 2000

Mot-clé : médiateur

Monsieur le Ministre Président, Messieurs les Ministres, Mes Chers Collègues, c'est avec un intérêt toujours aussi vif que nous avons pris connaissance de ce quatrième rapport annuel du Médiateur.

Plus qu'une simple information, ce rapport constitue un véritable élément des prérogatives parlementaires.

Une nouvelle fois, la preuve est faite, mais en est-il encore réellement besoin ?, de la nécessité de cette institution, pour l'instauration de laquelle nous avons bataillé ferme en son temps.

Cette utilité est attestée par l'augmentation sensible du nombre de plaintes qui ont été enregistrées, ce que le Médiateur attribue lui-même à la notoriété de l'institution, pour laquelle il ne cesse de mener de nouvelles actions, telles que les permanences décentralisées.

En créant cet outil, nous avons fait en sorte de rendre les institutions wallonnes plus accessibles aux citoyens, plus compréhensibles aussi, dans un souci constant d'optimiser le service aux usagers.

Ce souci, qui constitue une priorité dans l'action du Médiateur, est également un des piliers du Contrat d'avenir au sujet duquel nous avons longuement débattu il y a peu. En cela, nous ne saurions trop insister sur l'importance de donner une suite aux remarques émises dans ce rapport et sur la nécessité d'intégrer, dans l'élaboration des textes à venir, la philosophie générale de ses recommandations.

L'utilité d'une simplification en vue d'une meilleure compréhension se fait en effet particulièrement sentir lorsque l'on constate que dans les dossiers rejetés, une grande partie l'est parce qu'elle consiste en fait en une demande d'information.

Il s'agit là d'une indication dont nous devons particulièrement tenir compte en tant que législateur.

Outre cette remarque, je voudrais également souligner l'importance de l'indépendance du Médiateur. Il s'agit là d'une caractéristique indispensable à la mission du Médiateur que celui-ci envisage d'ailleurs, à juste titre me semble-t-il, « davantage comme un facteur de rapprochement et d'écoute que comme un facteur d'isolement et de désintérêt ».

Ce quatrième rapport est riche d'enseignements et je félicite le Médiateur et son équipe pour le travail précieux qu'ils ont mené, qu'ils mènent et qu'ils mèneront encore.